

Cécile Phan, CONSEILLÈRE EN RELATION AVEC LES EMPLOYEURS

Comment vont les affaires ?

PAR | CLAIRE THIVIERGE

« **COMMENT VONT** les affaires ? » Voilà comment Cécile Phan, de la Direction régionale de Longueuil, aborde invariablement ses clients. Elle fait partie des 23 conseillers en relation avec les employeurs de la CSST, autrefois appelés conseillers en financement, qui ont comme fonction de renseigner les dirigeants d'entreprise sur tout ce qui concerne le financement, en particulier sur l'impact du coût des lésions, et de les sensibiliser aux façons d'améliorer leur gestion de la santé et de la sécurité du travail (sst). Il va de soi qu'en plus d'avoir un bon esprit d'analyse, ces personnes-ressources doivent aussi faire preuve de créativité et d'imagination pour trouver des pistes de solutions,

Photo: iStockphoto



être affables et souples, savoir écouter autant que convaincre. « Mais il faut aussi s'intéresser à ce que font les employeurs et avoir leur réussite à cœur », affirme Cécile Phan.

Le conseiller en relation avec les employeurs cible l'entreprise dont les primes excèdent la moyenne de son secteur, dont la masse salariale croît rapidement ou, plus alarmant, dont le nombre d'accidents augmente. « Cela nous indique qu'elle a peut-être besoin de notre soutien », note Cécile Phan. Parfois, c'est l'employeur qui s'adresse de lui-même à un conseiller, ou encore c'est un inspecteur ou un conseiller en réadaptation qui lui signale un cas. « Nous communiquons avec l'employeur et, au besoin, organisons une rencontre pour lui proposer de combiner son diagnostic avec le nôtre, puis de voir quelle solution nous pouvons trouver ensemble », poursuit-elle. En fait, Cécile Phan considère la situation de chaque entreprise dans sa globalité, soit la gestion de la prévention, la gestion des dossiers d'accidents et leur conséquence, la gestion du dossier financier, pour ensuite relier ces éléments. « Je fais aussi des liens entre les personnes, dit-elle, parce qu'un employeur fait affaire avec plusieurs intervenants à la Commission. Je dois donc l'aider à naviguer dans tout ça. »

Cependant, améliorer sa gestion de la sst n'est pas toujours la priorité de l'entreprise. La plupart du temps, pour convaincre l'employeur, il suffit de lui démontrer que ses efforts de prévention seront récompensés par des réductions de primes. « L'autre argument est celui de la productivité, signale la conseillère. Je leur fais valoir que plus ils ont de lésions, plus ils doivent les gérer, plus cela exige du temps et de l'argent. »

On n'a qu'à penser au suivi administratif des dossiers, à la gestion de l'absentéisme d'un travailleur et à toute la panoplie des frais indirects. « Je leur dis que la prise en charge de la sst évite ce type de problème et permet bien souvent à l'entreprise d'améliorer sa productivité



Photo: Sophie Desruisseaux, CSST

et son efficacité. On a en effet remarqué, par exemple, qu'une innovation en sst, une pratique sécuritaire ou une bonne organisation du travail représente un gain pour les travailleurs comme pour l'employeur. Ainsi, la sst est rentable tant sur le plan financier qu'humain. »

**EN PLUS D'AVOIR UN BON ESPRIT
D'ANALYSE, CES PERSONNES-
RESSOURCES DOIVENT AUSSI
FAIRE PREUVE DE CRÉATIVITÉ
ET D'IMAGINATION POUR TROUVER
DES PISTES DE SOLUTIONS,
ÊTRE AFFABLES ET SOUPLES, SAVOIR
ÉCOUTER AUTANT QUE CONVAINCRE.**

Les employeurs ne sont pas seuls à bénéficier des services de ces conseillers, plusieurs autres intervenants et gestionnaires régionaux profitent de leur savoir-faire, notamment pour analyser des dossiers complexes et pour établir des stratégies d'intervention ou des outils adaptés à des cas particuliers.

La tâche du conseiller en relation avec les employeurs comporte des gratifications. « Le plus stimulant, c'est que ça change tout le temps, constate Cécile Phan. Je peux utiliser ma créativité et mon initiative, mais le plus intéressant, c'est que c'est un travail rassembleur. Pour trouver une solution au problème d'un employeur, j'ai besoin de la collaboration d'un inspecteur, d'un conseiller en réadaptation, d'un agent d'indemnisation, d'un agent de financement et, à l'occasion, de partenaires externes de la CSST... Et lorsque je rappelle l'employeur et que je lui demande, comme toujours, "Comment vont les affaires?" et qu'il me répond "Ça va mieux!", c'est ma récompense. » **PT**